



Chat coince a la douane france angleterre par negligence du veto

Par **vigo**, le **24/07/2008** à **12:09**

Bonjour,rrnrnJe vis actuellement en angleterre. Hier, mon conjoint a pris un eurostar pour se rendre a paris pour recuperer notre chat qui devait nous rejoindre apres que 6 mois soient passes suite a ses vaccins anti-rabiques et la pose dune puce electronique faisant foi de ses vaccinations.rnArrive a la douane france - angleterre avec le chat (en voiture, puisque c est le seul moyen), on l informe que le chat ne peut pas passer la douane car les demarches effectuees par le veterinaire ont ete effectuees dans le mauvais ordre : vaccination, puis pose de la puce, lors que cela doit etre l inverse.rnLa personne de la douane remet alors le document auquel les vetos doivent se conformer et ce document previent que les differents actes veterinaires doivent etre effectues Dans L Ordre.rnResultat : On nous propose de déposer le chat dans un chenil, ou de le faire piquer sur place.rnBien sur, nous deposons le chat dans un chenil.rnOn nous dit que le veto doit faxer un document ou elle declare sur l honneur avoir fait les manip dans le bon ordre.rnje l ai appele ce matin, elle ne s est meme pas excuse.rnResultats des course. Un aller retour a 400 livres, le chat dans un chenil, le prix du chenil, des injections a refaire car elles doivent etre faites dans les 24 h du depart.rndeux jours de congés pris pour aller chercher le chat.rnet reiterer l operation la semaine prochain !!rnLes sommes engagees ne sont pas astronomiques mais devant le manque d excuses du veterinaire qui est la cause de tout cela, je voulais savoir quel recours je pouvais avoir contre elle.,rnSi quelqu un peut me repondre ce serait super, je suis furieuse.rnmerci d avancerncordilementrnVirginie

Par **khalil12**, le **12/09/2012** à **20:58**

salut sa va